

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8343 6 septembre 2018	Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU (S/2018/218)				Tous les membres du Conseil	

Moyen-Orient

23. La situation au Moyen-Orient

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 47 séances publiques, au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient »³⁴⁰. La plupart étaient des séances d'information³⁴¹. Dans le cadre de ces séances, le Conseil a examiné divers sujets, essentiellement le conflit en République arabe syrienne, le conflit au Yémen, le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Conseil s'est également réuni à une occasion, en janvier 2018, pour examiner l'évolution de la situation en République islamique d'Iran. En 2018, le Conseil de sécurité a adopté sept résolutions et publié une déclaration de son président au titre de la question considérée. Cependant, il n'est pas parvenu à adopter quatre projets de résolution concernant la situation en République arabe syrienne et la situation au Yémen car, dans deux cas, un ou plusieurs de ses membres permanents ont voté contre et, dans les deux autres cas, le nombre requis de voix n'a pas été obtenu. En outre, il a tenu trois séances privées avec les pays qui

fournissent des contingents ou du personnel de police à la FNUOD et à la FINUL³⁴². On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

Les séances que le Conseil a tenues en 2018 au sujet du conflit en République arabe syrienne étaient axées sur trois aspects spécifiques : le processus politique visant à mettre fin au conflit, la prolifération et l'emploi d'armes chimiques et la situation humanitaire dans le pays. En ce qui concerne le processus politique, le Conseil a entendu les exposés mensuels de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui l'a mis au fait de l'action menée en vue de parvenir à un accord politique et de désamorcer le conflit. L'Envoyé spécial a rendu compte au Conseil de l'état d'avancement des Consultations de Genève, du processus d'Astana et de la suite donnée au Congrès pour le dialogue national syrien, qui avait eu lieu à Sotchi (Fédération de Russie) en janvier 2018. Il lui a également présenté un exposé sur d'autres faits

³⁴⁰ L'ordre du jour provisoire de la 8209^e séance n'a pas été adopté, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu (voir [S/PV.8209](#)). Pour plus d'informations sur l'adoption de l'ordre du jour, voir la section II.A de la deuxième partie.

³⁴¹ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

³⁴² Au titre de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#) », le Conseil a tenu deux séances concernant la FNUOD, le 14 juin (voir [S/PV.8286](#)) et le 11 décembre 2018 (voir [S/PV.8417](#)), ainsi qu'une séance concernant la FINUL, le 9 août 2018 (voir [S/PV.8326](#)).

nouveaux concernant le conflit armé dans le pays, notamment les suivants : l'application de la résolution [2401 \(2018\)](#) du 24 février 2018 dans laquelle le Conseil avait exigé la cessation des hostilités de façon à instaurer une pause humanitaire de 30 jours³⁴³ ; l'accord de cessez-le-feu conclu à Douma en mars 2018 entre l'armée russe, le Gouvernement syrien et Jeïch el-Islam (Armée de l'islam) ; l'accord conclu le 17 septembre 2018 entre la Fédération de Russie et la Turquie en vue de créer une zone démilitarisée à Edleb. L'Envoyé spécial a également présenté un exposé au Conseil sur les négociations relatives à la mise en place de la commission constitutionnelle, comme convenu dans la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national syrien³⁴⁴, et aux difficultés liées à la création de cette commission. Selon la déclaration finale, une commission constitutionnelle serait chargée de rédiger une réforme constitutionnelle devant contribuer au règlement politique, placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et devrait inclure « au minimum » le Gouvernement, des représentants de l'opposition participant aux pourparlers intersyriens, des experts syriens, des représentants de la société civile, des indépendants, des chefs tribaux et des femmes³⁴⁵.

En ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, le Conseil a régulièrement entendu les exposés de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et de son adjoint sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution [2118 \(2013\)](#) concernant l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Ces exposés étaient axés sur la destruction des deux dernières installations de fabrication d'armes chimiques ainsi que sur les travaux de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), chargée d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques par le Gouvernement et des acteurs non étatiques. Ils ont également porté sur la possibilité de mettre en place un mécanisme permettant de déterminer la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques sur le territoire syrien, le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ayant pris fin en

novembre 2017. À cet égard, à la suite de l'attaque chimique qui aurait été perpétrée à Douma le 7 avril 2018, le Conseil s'est prononcé sur trois projets de résolution distincts : l'un présenté par 26 États Membres³⁴⁶ et les deux autres par la Fédération de Russie³⁴⁷. Dans deux de ces projets de texte, à savoir celui dont 26 États Membres s'étaient portés coauteurs et l'un de ceux présentés par la Fédération de Russie, il a été proposé de créer le Mécanisme d'enquête indépendant de l'Organisation des Nations Unies³⁴⁸. Toutefois, par le projet de résolution présenté par 26 États Membres, le Conseil aurait demandé aux autorités syriennes de donner au personnel du Mécanisme d'enquête indépendant et de l'OIAC un accès « immédiat et sans entrave » à tous sites, données et personnes jugés importants pour l'exécution du mandat de l'OIAC³⁴⁹ tandis qu'il était précisé dans le projet de texte présenté par la Fédération de Russie qu'un tel accès devrait être justifié, « après évaluation des faits et des circonstances dont [le Mécanisme avait] connaissance à l'époque »³⁵⁰.

Le Conseil s'est prononcé en premier lieu sur le projet de résolution présenté par 26 États Membres. Il n'a pas pu l'adopter car la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil, a voté contre. Le représentant de la Fédération de Russie a expliqué que ce projet de texte reproduisait les « méthodes de travail viciées » de l'ancien Mécanisme³⁵¹. Le représentant de la Chine a estimé regrettable qu'il n'ait pas été tenu compte dans ce texte de préoccupations de certains membres du Conseil concernant les méthodes de travail du Mécanisme³⁵². Le Conseil s'est ensuite prononcé sur le premier projet de résolution présenté à par la Fédération de Russie, texte qu'il n'a pas pu adopter car le nombre requis de voix n'a pas été obtenu, puis sur le second texte présenté par la Fédération de Russie, dans lequel le Conseil aurait exprimé son soutien à la mission d'établissement des faits. Toutefois, ce projet de texte ne contenait aucune disposition relative à la création d'un mécanisme d'enquête et le Conseil n'a pas pu l'adopter, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu³⁵³. Plusieurs membres du Conseil ont reproché à ce texte de ne pas porter création d'un mécanisme permettant d'établir les

³⁴³ Résolution [2401 \(2018\)](#), par. 1.

³⁴⁴ Lettre datée du 14 février 2018, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2018/121](#)), annexe.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 4.

³⁴⁶ [S/2018/321](#).

³⁴⁷ [S/2018/175](#) et [S/2018/322](#).

³⁴⁸ [S/2018/321](#), par. 7 et [S/2018/175](#), par. 5.

³⁴⁹ [S/2018/321](#), par. 12 et 13.

³⁵⁰ [S/2018/175](#), par. 9.

³⁵¹ [S/PV.8228](#), p. 4.

³⁵² *Ibid.*, p. 6.

³⁵³ *Ibid.*, p. 15.

responsabilités concernant les attaques³⁵⁴ et de ne pas souligner que la mission d'établissement des faits devait être indépendante³⁵⁵. En outre, des orateurs se sont plaints de ce que peu de temps ait été laissé pour négocier le texte³⁵⁶.

En ce qui concerne la situation humanitaire en République arabe syrienne, le Conseil a régulièrement entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et de son adjointe, ainsi que du Directeur puis de la Directrice de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les exposés étaient axés sur les effets humanitaires néfastes qu'avait sur la population civile la poursuite des opérations militaires, en particulier à Edleb et dans ses environs et dans la Ghouta orientale et alentour, y compris les attaques sans discrimination fréquentes touchant les infrastructures critiques et les biens de caractère civil, les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire, les déplacements massifs de population dans tout le pays et la perspective du retour des personnes déplacées dans le pays dans leur région d'origine, notamment dans des lieux qui avaient été sous le contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech). Les intervenants ont informé le Conseil des faits nouveaux relatifs aux opérations transfrontières des Nations Unies et d'autres initiatives humanitaires ainsi qu'à l'application de la résolution 2401 (2018), dans laquelle le Conseil avait exigé que toutes les parties cessent les hostilités de façon à instaurer une pause humanitaire durable de 30 jours consécutifs sur l'ensemble du territoire syrien.

En 2018, toutes les décisions prises par le Conseil concernant le conflit en République arabe syrienne avaient trait à la situation humanitaire dans le pays. Le 24 février 2018, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2401 (2018), dans laquelle il a souligné que l'Article 25 de la Charte des Nations Unies faisait obligation aux États Membres d'appliquer ses décisions et a exigé que toutes les parties cessent les hostilités sans délai et s'engagent immédiatement à assurer la pleine mise en œuvre de cette demande, de façon à instaurer une pause humanitaire durable d'au moins 30 jours consécutifs sur l'ensemble du territoire syrien. Il a également exigé que les parties s'engagent

immédiatement à permettre que soient acheminés « durablement, en toute sécurité et sans entrave » l'aide humanitaire et les services connexes et qu'il soit procédé à l'évacuation sanitaire des personnes gravement malades et des blessés, conformément au droit international applicable³⁵⁷. Il a affirmé que la cessation des hostilités ne s'appliquerait pas aux opérations militaires dirigées contre l'EIIL (Daech), Al-Qaida et le Front el-Nosra et tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés qu'il a désignés comme tels³⁵⁸. Il a demandé une nouvelle fois que toutes les parties s'acquittent sans délai des obligations que leur imposait le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire³⁵⁹. Le 13 décembre 2018, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2449 (2018), dans laquelle il a reconduit pour 12 mois, jusqu'au 10 janvier 2020, l'autorisation relative à l'accès humanitaire en République arabe syrienne et au mécanisme de surveillance associé qu'il avait donnée pour la première fois dans sa résolution 2165 (2014)³⁶⁰. La situation en République arabe syrienne et certains faits nouveaux concernant l'emploi d'armes chimiques ont également fait l'objet d'un examen au titre des questions intitulées « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » et « Menaces contre la paix et la sécurité internationales »³⁶¹.

En ce qui concerne le conflit au Yémen, le Conseil a continué de centrer son attention sur trois aspects particuliers : le processus politique visant à parvenir à un règlement du conflit, la situation humanitaire dans le pays et les sanctions visant les personnes et entités désignées comme se livrant ou apportant un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen.

S'agissant du processus politique, le Conseil a entendu les exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen sur l'évolution de la situation politique, notamment sur la poursuite des combats entre le Gouvernement yéménite et le Ansar Allah et les efforts entrepris par l'Envoyé spécial en vue de relancer le processus de paix. À cet égard, dans le cadre de l'exposé qu'il a présenté au Conseil le 2 août 2018, l'Envoyé spécial a exprimé son intention de réunir les parties à Genève le 6 septembre 2018 pour

³⁵⁴ Ibid., p. 15 (Royaume-Uni), p. 16 (Suède), p. 18 (Koweït), p. 19 (France) et p. 20 (Pérou).

³⁵⁵ Ibid., p. 19 (Pays-Bas).

³⁵⁶ Ibid., p. 16 (Guinée équatoriale), p. 17 (États-Unis) et p. 19 (Pays-Bas).

³⁵⁷ Résolution 2401 (2018), par. 1.

³⁵⁸ Ibid., par. 2.

³⁵⁹ Ibid., par. 7.

³⁶⁰ Résolution 2449 (2018), par. 3.

³⁶¹ Pour plus d'informations, voir les sections 24 et 36 de la première partie.

une première série de consultations³⁶². Les Houthis n'ayant pas participé à la concertation prévue, le 11 septembre 2018, l'Envoyé spécial a fait savoir au Conseil qu'il poursuivrait les consultations avec les parties au sujet des mesures de confiance, notamment de la réouverture de l'aéroport de Sanaa et de l'échange de prisonniers, dans le cadre des visites qu'il effectuerait les semaines suivantes à Sanaa, Riyad et Mascate³⁶³. Le 14 décembre 2018, il a présenté un exposé au Conseil sur les consultations tenues entre les parties à Stockholm, qui avaient abouti, le 13 décembre 2018, à la signature de l'Accord de Stockholm, que le Secrétaire général a communiqué au Conseil dans une lettre datée du 20 décembre 2018³⁶⁴. Selon l'Accord de Stockholm, les parties étaient parvenues à un accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa, un mécanisme de mise en œuvre de l'échange de prisonniers et une déclaration d'entente sur Taëz.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, le Conseil a continué d'entendre les exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et du Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ces exposés étaient axés sur les conséquences néfastes du conflit sur l'économie et la population civile du pays, notamment la malnutrition sévère et le risque grandissant que les entraves, aux points d'entrée dans le pays, à l'acheminement de l'aide humanitaire et les restrictions appliquées par le Gouvernement à l'importation des produits de première nécessité n'entraînent une famine. Le choléra et la diphtérie qui se propageaient ont accentué ces effets. À cet égard, les intervenants ont maintes fois demandé aux parties d'ouvrir les couloirs humanitaires afin de rendre possible l'acheminement de vivres, de carburant et de médicaments et invité les États Membres et d'autres donateurs à multiplier les dons humanitaires et à injecter des capitaux étrangers dans l'économie yéménite.

En ce qui concerne les sanctions imposées à la suite du conflit au Yémen, le 26 février 2018, à sa 8190^e séance, le Conseil s'est prononcé sur deux projets de résolution, l'un présenté par le Royaume-Uni³⁶⁵, l'autre par la Fédération de Russie³⁶⁶. Au début de la séance, le représentant du Royaume-Uni a exprimé la préoccupation de son pays quant aux

allégations d'emploi d'armes d'origine iranienne au Yémen, en violation de la résolution 2216 (2015), et a expliqué que le texte du projet de résolution présenté par sa délégation fournissait une évaluation équilibrée et impartiale de la situation au Yémen, sans « hésite[r] » à désigner ceux dont les actions minaient la paix et la sécurité internationales³⁶⁷. Tout en souscrivant à la majorité des dispositions du projet de résolution, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré qu'il ne pouvait pas « convenir de[s] conclusions [...] non confirmé[e]s » du Groupe d'experts sur le Yémen qui figuraient dans le projet de résolution présenté par le Royaume-Uni³⁶⁸. Le Conseil s'est prononcé sur les deux projets de résolutions, comme suit : d'abord sur le texte présenté par le Royaume-Uni, qu'il n'a pas adopté car la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil, a voté contre, puis sur le texte présenté par la Fédération de Russie qu'il a adopté à l'unanimité en tant que résolution 2402 (2018). Après le vote, le représentant de la Chine a noté que d'« important[e]s divergences » demeuraient entre les membres du Conseil sur certains éléments du projet de résolution présenté par le Royaume-Uni et que les membres du Conseil devaient se concerter et faire les compromis nécessaires afin de permettre au mécanisme de sanctions de jouer pleinement son rôle³⁶⁹. Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a formulé des réserves de même nature, estimant regrettable qu'il n'ait pas été tenu compte des préoccupations exprimées par la délégation britannique³⁷⁰.

Par la résolution 2402 (2018), le Conseil a reconduit les sanctions imposées par les résolutions 2140 (2014) et 2216 (2015), à savoir un gel des avoirs, une interdiction de voyager et un embargo sur les armes³⁷¹. Il a également prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 28 mars 2019³⁷². Outre la résolution 2402 (2018), les décisions prises par le Conseil en 2018 au sujet du conflit au Yémen abordaient également la situation humanitaire dans le pays et le cessez-le-feu convenu dans le cadre de l'Accord de Stockholm. Le 15 mars, le Conseil a publié une

³⁶⁷ S/PV.8190, p. 2 et 3.

³⁶⁸ Ibid., p. 3. Voir aussi S/2018/156, neuvième et dixième alinéas.

³⁶⁹ S/PV.8190, p. 7.

³⁷⁰ Ibid., p. 7 et 8.

³⁷¹ Résolution 2402 (2018), par. 2. Pour plus d'informations, voir la section III (Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée, prises en application de l'Article 41 de la Charte) de la septième partie.

³⁷² Résolution 2402 (2018), par. 5. Pour plus d'informations, voir la section I (Comités) de la neuvième partie.

³⁶² S/PV.8323, p. 2.

³⁶³ S/PV.8348, p. 3.

³⁶⁴ S/2018/1134.

³⁶⁵ S/2018/156.

³⁶⁶ S/2018/157.

déclaration de son président dans laquelle il se déclarait gravement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire au Yémen, en particulier par les épidémies de choléra et de diphtérie et la menace de famine, ainsi que par le niveau élevé de violence, notamment par les attaques sans discrimination, qui ont fait un grand nombre de victimes civiles³⁷³. Il a condamné les attaques au missile balistique perpétrées par les houthistes contre l'Arabie saoudite, a demandé aux parties d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire et a souligné la nécessité d'acheminer l'aide humanitaire sans distinction de sexe ou d'âge³⁷⁴. En outre, il a demandé à tous les États Membres de donner plein effet à l'embargo sur les armes imposé par ses résolutions³⁷⁵. Le 21 décembre 2018, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2451 (2018), dans laquelle il a approuvé l'Accord de Stockholm et a autorisé le Secrétaire général à mettre en place, pour une période initiale de 30 jours, une équipe préparatoire chargée de soutenir et faciliter la mise en œuvre immédiate de l'Accord, notamment en demandant à l'Organisation des Nations Unies de présider le Comité de coordination du redéploiement³⁷⁶. Il a prié le Secrétaire général de proposer les mesures par lesquelles l'Organisation des Nations Unies comptait appuyer pleinement l'Accord de Stockholm et de lui faire part chaque semaine des progrès accomplis dans l'application de la résolution³⁷⁷.

En 2018, le mandat de la FNUOD a été prorogé pour une période de six mois à deux reprises, par les résolutions 2426 (2018) et 2450 (2018), jusqu'au 31 décembre 2018 et jusqu'au 30 juin 2019, respectivement³⁷⁸. Il est resté inchangé tout au long de la période considérée³⁷⁹. Par la résolution 2450 (2018), le Conseil a pris note de l'examen indépendant et encouragé le Département des opérations de maintien de la paix, la FNUOD et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve à poursuivre les discussions concernant les recommandations formulées par le groupe d'experts en vue d'améliorer la performance de la Force et l'exécution de son mandat³⁸⁰. La situation dans la zone d'opérations de la FNUOD a également fait l'objet d'un examen au titre

de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne »³⁸¹.

En ce qui concerne le Liban, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2433 (2018), dans laquelle il a prorogé le mandat de la FINUL pour une dernière période d'un an, jusqu'au 31 août 2019³⁸². Dans la résolution, le Conseil a demandé au Gouvernement libanais d'élaborer un plan pour accroître ses capacités navales en vue, à terme, de réduire les effectifs de la Force navale de la FINUL et de transférer les responsabilités de celle-ci à l'Armée libanaise, et s'est félicité de l'intention du Gouvernement de déployer un régiment modèle et un patrouilleur dans la zone d'opérations de la FINUL³⁸³. Il s'est félicité également des initiatives prises par le Secrétaire général en vue d'instituer une culture de la performance dans les opérations de maintien de la paix et l'a engagé à poursuivre les efforts qu'il faisait pour établir un dispositif de gestion de la performance intégré et l'appliquer à la FINUL³⁸⁴. Le Conseil a prié le Secrétaire général et les pays fournisseurs de contingents de s'employer à augmenter le nombre de femmes au sein de la Force et de veiller à ce que ces dernières participent de manière effective à tous les aspects des opérations et, plus généralement, a prié la FINUL de considérer la problématique femmes-hommes comme une question transversale touchant tous les aspects de son mandat³⁸⁵. La situation au Liban a également fait l'objet d'un examen au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne »³⁸⁶.

Le 5 janvier 2018, le Conseil s'est réuni au titre de la question considérée pour examiner la situation en République islamique d'Iran. À cette occasion, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a présenté un exposé sur les manifestations antigouvernementales qui avaient eu lieu fin décembre 2017 et début janvier 2018. Lors de la séance, des membres du Conseil ont exprimé des réserves quant à la tenue de cette séance³⁸⁷.

³⁷³ S/PRST/2018/5, deuxième et troisième paragraphes.

³⁷⁴ Ibid., troisième, quatrième et sixième paragraphes.

³⁷⁵ Ibid., dixième paragraphe.

³⁷⁶ Résolution 2451 (2018), par. 2 et 5.

³⁷⁷ Ibid., par. 6 et 7.

³⁷⁸ Résolutions 2426 (2018), par. 12, et 2450 (2018), par. 13.

³⁷⁹ Pour plus d'informations, voir la section I de la dixième partie.

³⁸⁰ Résolution 2450 (2018), par. 10.

³⁸¹ Pour plus d'informations, voir la section 24 de la première partie.

³⁸² Résolution 2433 (2018), par. 1.

³⁸³ Ibid., par. 7 et 8.

³⁸⁴ Ibid., par. 23.

³⁸⁵ Ibid., par. 23 et 24. Pour plus d'informations, voir la section I de la dixième partie.

³⁸⁶ Pour plus d'informations, voir la section 24 de la première partie.

³⁸⁷ S/PV.8152, p. 5 (France), p. 5 et 6 (État plurinational de Bolivie), p. 9 (Suède), p. 12 (Éthiopie) et p. 14

Par souci de clarté, les séances concernant la question à l'examen sont présentées ci-après dans cinq

(Fédération de Russie). Pour plus d'informations sur les débats, voir la section I.B. de la septième partie, cas n° 5.

rubriques distinctes : a) République arabe syrienne ; b) Yémen ; c) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ; d) Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; e) autres questions.

Séances : la situation au Moyen-Orient – République arabe syrienne

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8164 23 janvier 2018					14 membres du Conseil ^a	
S/PV.8171 30 janvier 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) , 2165 (2014) , 2191 (2014) , 2258 (2015) , 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/60)			Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence	Sept membres du Conseil ^b , tous les invités	
S/PV.8174 5 février 2018	Lettre datée du 1 ^{er} février 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/84)		République arabe syrienne	Haute-Représentante pour les affaires de désarmement	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8181 14 février 2018			République arabe syrienne	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Sept membres du Conseil ^c , tous les invités	
S/PV.8186 22 février 2018			République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil ^d , tous les invités ^e	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8188 24 février 2018		Projet de résolution présenté par 10 États Membres ^f (S/2018/146)	République arabe syrienne		Tous les membres du Conseil, invité	Résolution 2401 (2018) 15-0-0
S/PV.8195 28 février 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/138)		République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8201 12 mars 2018			République arabe syrienne	Secrétaire général	Secrétaire général, 14 membres du Conseil ^g , invité	
S/PV.8206 16 mars 2018			République arabe syrienne	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Cinq membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Pérou), tous les invités ^h	
S/PV.8209 19 mars 2018 (ordre du jour non adopté)					Quatre membres du Conseil (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France)	Vote de procédure (art. 9) 8-4-3 ⁱ

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8217 27 mars 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) , 2165 (2014) , 2191 (2014) , 2258 (2015) , 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/243)		République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil ^j , tous les invités ^e	
S/PV.8221 4 avril 2018	Lettre datée du 28 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/283)		République arabe syrienne	Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8228 10 avril 2018		Projet de résolution présenté par la Fédération de Russie (S/2018/175) Projet de résolution présenté par 26 États Membres (S/2018/321) ^k Projet de résolution présenté par la Fédération de Russie (S/2018/322)	Canada, République arabe syrienne, Turquie		Tous les membres du Conseil, République arabe syrienne	Projet de résolution S/2018/175 non adopté 6-7-2 ^l Projet de résolution S/2018/321 non adopté 12-2-1 ^m Projet de résolution S/2018/322 non adopté 5-4-6 ⁿ
S/PV.8236 17 avril 2018			République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				des secours d'urgence		
S/PV.8242 25 avril 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/369)			Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence	Sous-Secrétaire générale	
S/PV.8260 16 mai 2018			République arabe syrienne	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Six membres du Conseil ^o , tous les invités ^p	
S/PV.8269 29 mai 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/484)			Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordinateur des secours d'urgence	Secrétaire général adjoint	
S/PV.8296 27 juin 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'examen des opérations transfrontières des Nations Unies (S/2018/617)		République arabe syrienne	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^p	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/619)			coordination des affaires humanitaires		
S/PV.8320 27 juillet 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/724)		République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8332 28 août 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/777)		République arabe syrienne	Directeur des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8344 6 septembre 2018	Lettre datée du 28 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/804)		République arabe syrienne	Haute- Représentante pour les affaires de désarmement	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8345 7 septembre 2018			République arabe syrienne	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Directeur des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil ^q , tous les invités ^p	
S/PV.8347 11 septembre 2018			Iran (République islamique d'), Turquie		Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8355 18 septembre 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/845)		Iran (République islamique d'), République arabe syrienne, Turquie	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	14 membres du Conseil ^r , tous les invités	
S/PV.8373 17 octobre 2018			Sept États Membres ^s	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8383 26 octobre 2018			République arabe syrienne	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Tous les membres du Conseil, tous les invités'	
S/PV.8384 29 octobre 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) , 2165 (2014) , 2191 (2014) , 2258 (2015) , 2332 (2016) , 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/947)		République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8390 5 novembre 2018	Lettre datée du 29 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/971)		République arabe syrienne	Haute- Représentante pour les affaires de désarmement	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8406 19 novembre 2018			République arabe syrienne	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie''	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8411 29 novembre 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014) , 2165 (2014) , 2191 (2014) , 2258 (2015) , 2332 (2016) , 2393 (2017) et 2401 (2018) du			Directrice des opérations et de la communication au Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Trois membres du Conseil (États-Unis, Fédération de Russie, Koweït), invitée	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Conseil de sécurité (S/2018/1041)					
S/PV.8423 13 décembre 2018	Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité (S/2018/1104)	Projet de résolution présenté par le Koweït et la Suède (S/2018/1110)	République arabe syrienne	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2449 (2018) 13-0-2 ^a
S/PV.8434 20 décembre 2018			Iran (République islamique d'), République arabe syrienne, Turquie	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

^a La représentante de l'Éthiopie n'a pas fait de déclaration.

^b Bolivie (État plurinational de), États-Unis, France, Guinée équatoriale, Pays-Bas, Pérou et Royaume-Uni.

^c Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis, Fédération de Russie, Guinée équatoriale et Pérou.

^d Le Koweït, qui assurait la présidence du Conseil, était représenté par son vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères.

^e Le Secrétaire général adjoint a participé à la séance par visioconférence depuis Genève.

^f Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Guinée équatoriale, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni et Suède.

^g Le représentant de la Suède n'a pas fait de déclaration. Le représentant du Koweït s'est exprimé également au nom de la Suède.

^h L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Bruxelles.

ⁱ *Pour* : États-Unis, France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Suède ; *contre* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan ; *abstentions* : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée équatoriale.

^j Les Pays-Bas, qui assuraient la présidence du Conseil, étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères. Le représentant du Koweït s'est exprimé également au nom de la Suède.

^k Albanie, Allemagne, Australie, Bulgarie, Canada, Danemark, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Qatar, République de Moldova, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Turquie et Ukraine.

^l *Pour* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Kazakhstan ; *contre* : États-Unis, France, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Suède ; *abstentions* : Côte d'Ivoire, Koweït.

^m *Pour* : Côte d'Ivoire, États-Unis, Éthiopie, France, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Suède ; *contre* : Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie ; *abstention* : Chine.

ⁿ *Pour* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Éthiopie, Fédération de Russie, Kazakhstan ; *contre* : États-Unis, France, Pologne, Royaume-Uni ; *abstentions* : Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Suède.

^o Bolivie (État plurinational de), Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Kazakhstan et Royaume-Uni.

^p L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Genève.

^q Le Koweït était représenté par son vice-ministre des affaires étrangères, qui s'est exprimé également au nom de la Suède.

^r Les États-Unis, qui assuraient la présidence du Conseil de sécurité, étaient représentés par le Représentant spécial de leur secrétaire d'État pour le dialogue avec la Syrie. Le représentant du Koweït n'a pas fait de déclaration. Le représentant de la Suède s'est exprimé également au nom du Koweït.

^s Allemagne, Arabie saoudite, Égypte, Iran (République islamique d'), Jordanie, République arabe syrienne et Turquie.

^t L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Beyrouth.

^u *Pour* : Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, Fédération de Russie.

Séances : la situation au Moyen-Orient – Yémen

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8190 26 février 2018	Lettre datée du 26 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen dont le mandat a été défini dans la résolution 2342 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/594)	Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2018/156) Projet de résolution présenté par la Fédération de Russie (S/2018/157)			10 membres du Conseil ^a	Projet de résolution S/2018/156 non adopté 11-2-2 ^b Résolution 2402 (2018) 15-0-0
S/PV.8191 27 février 2018			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8205 15 mars 2018						S/PRST/2018/5
S/PV.8235 17 avril 2018			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Secrétaire général adjoint	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence		
S/PV.8323 2 août 2018			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8348 11 septembre 2018			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^c	
S/PV.8361 21 septembre 2018			Yémen	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8379 23 octobre 2018			Yémen	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8404 16 novembre 2018			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Directeur exécutif du	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^d	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				Programme alimentaire mondial, fondatrice et directrice de Peace Track Initiative		
S/PV.8424 14 décembre 2018			Yémen	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^c	
S/PV.8439 21 décembre 2018		Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2018/1147)	Yémen		12 membres du Conseil ^e , invité	Résolution 2451 (2018) 15-0-0

^a Bolivie (État plurinational de), Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni et Suède.

^b *Pour* : Côte d'Ivoire, États-Unis, Éthiopie, France, Guinée équatoriale, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Suède ; *contre* : Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie ; *abstentions* : Chine, Kazakhstan.

^c L'Envoyé spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Amman.

^d La fondatrice et directrice de Peace Track Initiative a participé à la séance par visioconférence depuis Ottawa.

^e Bolivie (État plurinational de), Chine, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni et Suède.

Séances : la situation au Moyen-Orient – Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8303 29 juin 2018	Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 23 février au 23 mai 2018	Projet de résolution présenté par les États-Unis et la Fédération de Russie (S/2018/647)				Résolution 2426 (2018) 15-0-0

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	(S/2018/550)					
S/PV.8436 21 décembre 2018	Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (S/2018/1088)	Projet de résolution présenté par les États-Unis et la Fédération de Russie (S/2018/1143)				Résolution 2450 (2018) 15-0-0

Séances : la situation au Moyen-Orient – Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8338 30 août 2018	Lettre datée du 30 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/750)	Projet de résolution présenté par la France (S/2018/796)	Israël, Liban		Cinq membres du Conseil (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni)	Résolution 2433 (2018) 15-0-0
S/PV.8432 19 décembre 2018			Israël, Liban	Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

Séance : la situation au Moyen-Orient – autres questions

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8152 5 janvier 2018			Iran (République islamique d')	Sous-Secrétaire général aux affaires politiques	Tous les membres du Conseil, tous les invités	